CARNOT INVESTISSEMENT

Libérez vous du contentieux

Faut-il garder ses créances impayées au bilan 2015 ?

Conserver les créances signifie :

- Des ressources en personnel (procédures chronophages à l'amiable comme en judiciaire)
- Des compétences (Choix des procédures et suivi)
- Des Ressources financières (frais d'avocats, d'huissiers, de greffe, d'expertise, d'enquêtes..)
- Un doute sur les valorisations
- Un risque fiscal

Premières mesures à prendre !

- Expurger les litiges pour lesquels des avoirs devraient être émis,
- Passer en perte les créances qui doivent l'être,
- Passer les provisions dont il peut être justifié.

Passer les créances en perte :

Les seules créances définitivement irrécouvrables !

(art. 272 du CGI)

Qu'est-ce qu'une créance définitivement irrécouvrable:

- Les créances prescrites (antérieures à 5 ans)
- Les créances sur des sociétés dissoutes,
  - Liquidations judiciaires clôturées pour insuffisance d'actif,
  - Les créances pour lesquelles un officier ministériel atteste du caractère définitivement irrécouvrable.
  - Les dissolutions mais pas les radiations administratives.

CARNOT INVESTISSEMENT

A Editez simplement vos déclarations d'impôts sur les sociétés.

Conserver ses créances ?

Sécurisation fiscale

- Le volume des créances non recouvrées est un indicateur d'alerte pour le fisc.
- Ne pas poursuivre peut laisser présumer un paiement intervenu en dehors de la comptabilité.
- Les provisions sont contestables.

Passer des provisions

- Principe d'individualisation des provisions,
- Pouvoir justifier des doutes qui reposent sur le paiement de la créance.

Le Window dressing

De même que l'administration, les partenaires financiers sont suspicieux.

- L'importance du compte client,
- La lenteur dans les règlement,
- Les provisions passées,

Sont des éléments négatifs pour apprécier l'efficience de l'entreprise.

Assurer le suivi des opérations de recouvrement

- Disposer d'un personnel qualifié et disponible,
- Manager les différents prestataires,
- Gérer les provisions, les frais répétibles et irrépétibles.

Céder ses créances impayées permet :

- Un gain d'efficacité judiciaire
- Un effet de Window dressing
- Une sécurisation fiscale
- La valorisation d'un actif déprécié
- D'éviter une garantie d'actif
- De préserver la relation commerciale

Cas pratique :

- L'entreprise G.T.O.R. refuse de payer sa facture de 24.000 € TTC relative aux marchandises livrées dont elle prétend qu'elles ne sont pas parfaitement conformes à la commande.
- Les démarches amiables sont vaines.
- Sa cotation est modeste et vous redoutez une dépôt de bilan.

Le créancier reste inactif

- L'entreprise provisionne à 50% sur la demande de son CAC
  - Risque de **redressement à l'IS : 5.600 €** hors intérêts,
  - Charge de TVA **4.000 €**,
  - Risque d'impayé final croissant (x11 au-delà de 69 jours)

- La situation porte à contestation pour le CAC, l'administration, la banque durant plusieurs exercices.

Le créancier est actif

- L'entreprise « investit » environ 3.000 € ht de frais,
- En cas de succès:
  - **Elle recevra 25.500 € environ sur 27.000 €**
  - **Elle perd 1.500 € ht son gain net est de**
- En cas de liquidation judiciaire du débiteur :
  - **L'entreprise perd 23.000 € ht et récupère sa TVA,**

Le créancier cède sa créance

- Compte tenu de la cotation du débiteur et s'agissant d'une créance isolée dont le prix serait de 70 % des sommes recouvrées :
- En cas de succès:
  - **L'entreprise reçoit 16.800 € et récupère 1.200 € de TVA,**
  - **Elle perd 6.000 €.**
- En cas de liquidation judiciaire du débiteur :
  - **L'entreprise perd 20.000 € et récupère 4.000 € de TVA.**

Synthèse

Créancier inactif

- Perte de 20.000 €
- Justification des soldes comptables.

Créancier actif

- Perte de 1.500 € ou 23.000 €
- Diligences à mener.

Cession de créances

- Perte de 6.000 € ou 20.000 €
- Décharge des diligences
- cantonnement du risque,
- Optimisation des chances de succès,

CARNOT INVESTISSEMENT

Libérez vous du contentieux

Conserver ses créances ?

Espoir de gain & risque de perte

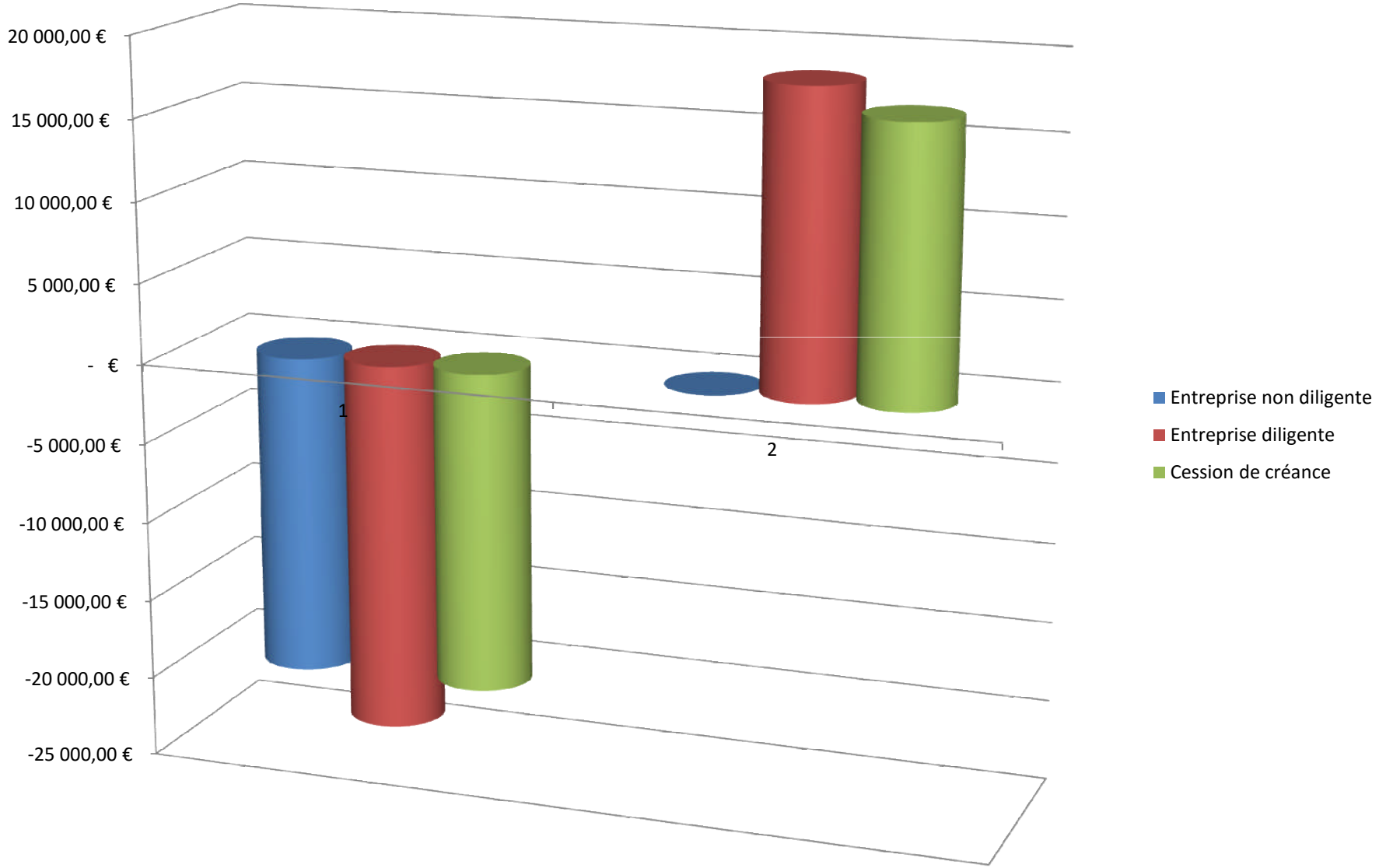

Céder ses créances impayées permet :

- Un gain d'efficacité judiciaire
- Une sécurisation fiscale
- Un effet de Window dressing
- La valorisation d'un actif déprécié
- Pas de garantie d'actif en cas de cession
- Préserver la relation commerciale

Nos critères internes

- Toutes créances commerciales hors BTP
- Minimum de 5.000 € par débiteur
- Pas de créances faisant l'objet de procès en cours
- Reprise de tout ou partie d'un portefeuille

Conserver ses créances ?

- Transmettre une balance renseignée en cas de portefeuille ou copie de la facture en cas de créance isolée,
- C.I. adresse une proposition,
- Une convention est établie,
- La signification est opérée au débiteur.

CARNOT INVESTISSEMENT

Libérez vous du contentieux

Philippe NAUDIN

Tél.: 01.64.66.41.03

E-mail: pnaudin@carnot-invest.com

Site: www.carnot-invest.com

Blog : http://ph.naudin.over-blog.com/